

*Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure*  
**EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL SYNDICAL du 27 JUNI 2012**

L'An Deux Mille Douze, le Vingt Sept Juin, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Mme BARET,  
Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA,  
Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Absents excusés : Mme NICOLAS, Monsieur CAILLET ROUSSET

Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Mme GUICHERD  
Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI



**Objet :** Considérant que pour la saison 2012/2013, le Président du SIM souhaite prolonger l'activité d'un agent extérieur pour animer les séances de Bébés Nageurs à la Piscine Intercommunale Muroise.

**Emploi Accessoire :**  
**Activité Piscine**

Considérant que cet agent, titulaire de l'enseignement, serait rémunéré sur l'indice Brut 741 Majoré 611 du grade de Professeur de Lycée Professionnel, pour 6 heures d'animation par semaine.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Conseil Syndical:

- ACCEPTE** de prolonger l'activité accessoire de cet agent à compter de septembre 2012 jusqu'à fin juin 2013;
- **APPROUVE** la rémunération sur l'indice Brut 741 Majoré 611 du grade de Professeur de Lycée Professionnel;
- DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS ;

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 28 juin 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN.

